

## Brèves ...

### *Extraction de sable et principe de précaution*

*Le ministre de l'Économie a tranché en faveur du projet de la Compagnie armoricaine de navigation, estimant que sa décision résultait « d'une application raisonnée du principe de précaution »*

*Dans ce projet, les arguments économiques étroits n'ont pas pris en compte l'impact sur l'environnement, mais non plus les conflits d'usage majeurs avec les pêcheurs professionnels et l'activité touristique.*

*D'ici septembre, un état initial environnemental du site va être établi. Jusqu'à cette date, il est important que la mobilisation suscitée par ce projet continue à s'exprimer afin que les activités économiques locales soient préservées et que les équilibres écologiques qui y sont liés soient respectés. La transition énergétique portée dans le discours par le gouvernement doit se traduire par des choix responsables et non un positionnement de court terme aux conséquences destructrices durables...*

### *Elevage porcin*

*Des mesures de crises ont été prises tant au niveau régional que national afin de soutenir les producteurs de porc. Ces mesures étaient indispensables à très court terme pour permettre de passer le cap. Il est essentiel que ces aides soient dirigées vers ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les élevages familiaux.*

*Mais c'est bien d'une réorientation globale dont la filière a besoin.*

*C'est par une stratégie de reconquête des marchés locaux, de la qualité et de la recherche de la valeur ajoutée que des sorties de crise pourront être envisagées. Il est clair qu'une politique nationale déterminée, basée sur la durabilité des systèmes aurait des conséquences positives sur les politiques menées par les Régions et tout particulièrement par la Région Bretagne.*

## Europe solidaire ou Europe forteresse ?

3500 personnes ont péri aux portes de l'Europe en 2014. Au cours des vingt dernières années, ils sont 30.000 à avoir subi le même sort. 1700 depuis le début de l'année 2015.

Face à tant d'êtres humains désespérés venant de tant de lieux différents, on accuse les passeurs. Ils seraient les premiers fautifs à réprimer. Ceux qui sont arrêtés doivent indiscutablement répondre de leurs crimes. Mais on ne peut leur attribuer la seule responsabilité de cette situation insupportable.

Plus que les immigrants eux-mêmes, leurs parcours, les filières qu'ils empruntent, la situation des pays par lesquels ils transitent, la nature du modèle de développement européen est questionnée.

Au cours de son histoire, y compris récente, la « vieille Europe » a cherché à imposer un rapport de domination au monde. Voilà maintenant qu'elle se barricade, devient forteresse et organise un accueil carcéral. Comme les frontières et les murs ne suffisent pas, l'Europe forteresse a également érigé des centres de rétention administrative à l'intérieur desquels elle bafoue trop souvent le droit international de l'asile et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui stipulait pourtant «le droit de toute personne à quitter librement tout pays, y compris le sien».

Certes, dans l'urgence, la question est de savoir si les gouvernements européens en font assez pour sauver des vies humaines en Méditerranée. Mais plus profondément, ne faut-il pas s'interroger sur ce qui est fait en amont dans les pays d'origine des candidats au départ ? Pourquoi les solutions prônées lors des différents sommets n'ont pas empêché les catastrophes actuelles ?

Aminata Traoré, ancienne Ministre de la Culture du Mali et figure altermondialiste posait récemment la question : « *A qui appartiennent les ressources minières, énergétiques, agricoles, forestières, halieutiques et autres dont l'économie mondialisée a cruellement besoin ? Elles appartiennent à ces enfants qui viennent mourir aux portes de l'Europe. Pour notre malheur, la sécurité énergétique dont dépend la croissance, la compétitivité et l'emploi en France et en Europe est, en partie, liée à l'accessibilité des sources de pétrole, d'uranium, de gaz ainsi que des voies de leur acheminement. Les pays d'origine des migrants indésirables et jetables, du Sahel et du Maghreb, qui regorgent de ces richesses, deviennent des champs de bataille. Dans les régions en conflit, l'insécurité entrave la totalité des activités économiques. Agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, commerçants, artisans ne peuvent pas vaquer à leurs occupations. Les migrants sont composés de tous ceux-là.* »

Avant la Grèce et plusieurs pays européens, les pays africains ont subi la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel. N'est-il pas légitime de se demander si les migrants en difficulté prendraient le risque de partir si les politiques économiques, sociales et sécuritaires de leurs pays étaient protectrices et créatrices d'emplois ? Sans compter la mainmise de grandes sociétés transnationales sur les terres agricoles qui exclut toujours plus de paysans et de paysannes.

Un autre scandale est celui des demandeurs d'asile Syriens. Depuis trois ans, la Syrie est à feu et à sang, engendrant l'un des plus importants déplacements forcés de population des deux dernières décennies : selon le HCR, plus de 2 millions et demi de Syriens relèvent de son mandat dont 2 153 000 sont réfugiés dans les pays limitrophes (Égypte, Irak, Jordanie, Liban et Turquie). Or la France, malgré ses déclarations généreuses envers la Syrie a multiplié la complexité administrative nécessaire à obtenir le droit d'asile. Cette situation choquante pour ne pas dire indécente, contraint de nombreux Syriens à utiliser les réseaux clandestins pour fuir l'horreur. On comptait de très nombreux Syriens dans les victimes du naufrage du 21 avril dernier.

Il est devenu urgent d'en finir définitivement avec des relations totalement déséquilibrées et essentiellement tournées vers les intérêts de l'Europe, en premier lieu de la finance et du commerce. Or, c'est bien au sort qu'elles réservent à l'humanité la plus fragilisée que l'on juge et jugera la capacité des démocraties à croire et défendre les valeurs qu'elles mettent en avant. La Démocratie ne saurait s'exercer à usage interne !

# 100 % d'électricité renouvelable en 2050 ?

**Quels seront les moyens de production électrique, en France à l'horizon 2050 et à quel coût ? Entre maintenance du parc, gestion des déchets et du démantèlement et explosion des coûts prévus pour l'EPR, l'industrie nucléaire représente des investissements colossaux qui détruisent le mythe d'une énergie peu onéreuse, sans même parler du risque majeur qu'elle fait peser sur la population en cas d'accident grave.**

Les 58 réacteurs du parc électronucléaire hexagonal sont vieillissants et, entre 2019 et 2025, près de la moitié d'entre eux auront atteint une durée de vie de quarante ans, celle pour laquelle ils ont été conçus. Et voilà maintenant que des « anomalies de fabrication » de la cuve de l'EPR de Flamanville, (représentant la nouvelle génération de centrale !!!...) viennent d'être signalées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Début avril, le gendarme du nucléaire a fait état de défauts qui touchent à la fois le couvercle et le fond de la cuve du réacteur. Un diagnostic particulièrement alarmant pour un équipement qui constitue de cœur de la chaudière nucléaire et qui doit pouvoir supporter de violents chocs thermiques sans faillir. Après plusieurs années de retard et un coût multiplié par trois, pour terminer le chantier, ne vaudrait-il pas mieux passer tout de suite au démantèlement ? C'est une question sérieuse et fondamentale que ne veut pourtant pas se poser la Ministre de l'Écologie pourtant adepte déterminée d'un moratoire sur l'EPR en 2005.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a choisi de ne pas publier un rapport commandé par l'ADEME et que plusieurs journaux ont heureusement décidé de porter à la connaissance de tous. Non seulement une couverture à 100% en renouvelable est possible, mais ce mix énergétique est aussi un facteur de robustesse du système électrique. Surtout, d'après les simulations effectuées, le prix au mega watt heure est quasiment le même qu'avec un mix énergétique à 40% de renouvelables et 50% nucléaire.

Fruit de 14 mois de travail, le rapport explique qu'il est possible qu'en France 100 % de l'électricité provienne de sources renouvelables en 2050, même avec des conditions météorologiques défavorables. Ainsi, il se confirme que la France dispose d'un potentiel renouvelable considérable. La production pourrait atteindre trois fois la demande d'électricité escomptée.

Les auteurs du rapport identifient plusieurs mix possibles 100 % renouvelable, permettant de répondre à la demande « sans défaillance », c'est-à-dire en satisfaisant la consommation à tout moment du jour et de la nuit. Dans leur cas de référence, la production se décompose entre 63 % d'éolien, 17 % de solaire, 13 % d'hydraulique et 7 % de thermique renouvelable (incluant la géothermie). Dans leur hypothèse, la production totale annuelle baisse de 11 % par rapport à la production actuelle, alors que la consommation baisse de 14 %.

Pour chaque région, ils ont réalisé une modélisation a été réalisée sur toutes les filières de renouvelables (éolien terrestre, en mer, filières marines, photovoltaïque, hydraulique, géothermie, incinération d'ordures ménagères, cogénération au bois, méthanisation, solaire thermodynamique à concentration, centrales hydroélectriques à réservoirs).

Mais l'un des enseignements les plus intéressants de ce rapport, peut-être la raison de son non publication officielle, concerne la question des coûts. Pour le cas de référence en 2050, le coût annuel total est évalué à 50,1 milliards d'euros (65 % correspondent aux coûts des énergies renouvelables, 8 % pour le stockage, 23 % pour les réseaux de distribution et de répartition, et 4 % pour le réseau de 400 kV) soit 119 euros par MegaWatt heure (MWh), dans un système 100 % renouvelables.

Pour mémoire, le coût actuel de l'électricité est de 91 €/ MWh. Avec 40 % seulement de renouvelables en 2050 (et donc potentiellement 50 % de nucléaire), ce coût est évalué à 117 €/MWh, Le renouvelable n'est donc pas plus cher que le nucléaire contrairement à ce que nous affirme un certain lobby.

Bien entendu, il est indispensable dans ces hypothèses, de baisser la consommation d'énergie. Logique : si la consommation ne baisse pas ou pas assez, il faut plus d'équipements de production, ce qui est plus onéreux. Une logique qui correspond parfaitement à celle du pacte électrique breton sans pour autant recourir à l'apport magique d'une centrale au gaz.

Le rapport ne répond pas à toutes les questions. C'est d'ailleurs là son intérêt car il ouvre le débat. Mais avec les éléments chiffrés qu'il propose il met très sérieusement à mal les idées reçues et les solutions dépassées du modèle énergétique français.

## Et en Bretagne, à court terme ?

Le 9 avril 2015, RTE a présenté dans un communiqué de presse, le bilan électrique 2014 et ses perspectives pour la Bretagne. « *Les résultats mettent un relief une baisse de la consommation d'électricité (- 6,1%) similaire à celle du territoire français sous l'effet des températures douces. Le mix énergétique de la Bretagne est constitué majoritairement d'énergies renouvelables (88% de la production), dont la production continue d'augmenter en 2014 (+7,2%)....* ».

En revanche, avec 9,9% d'augmentation entre 2006 et 2014, la consommation corrigée croît toujours plus rapidement en Bretagne qu'en France (+2,9%). Il faudrait bien, le plus rapidement possible, parvenir à inverser cette courbe. La politique régionale n'y parviendra pas sans une action volontariste de l'Etat.